



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION
"COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE du MERCREDI 28 JUIN 2023 à 18 H 30

Nombre de délégués : 30

Date envoi et affichage
de la convocation : 22 juin 2023

Présents à la séance : 17

Compte-rendu de la séance :
29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le bureau syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en salle des mariages, à la Mairie d'Hersin-Coupigny, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 22 juin 2023.

Étaient présents : les membres du bureau syndical : MM. GIBSON, HENNEBELLE, Mme LEFEBVRE, M. MASSART, Mmes DECOURCELLE, MULLET, MM. MALBRANQUE, OGIEZ, Mme DUBY, M. DELORY, Mme CLEROT, MM. LECOMTE, BELLAMY-FERAND, Mme DUCLOY, M. JURCZYK, Mme MEYFROIDT, M. CHRETIEN.

Excusés : MM. CARRE, ELAZOUZI, DOUVRY, CARAMIAUX, JOMBART, BERTIER, COQUERELLE, DELANNOY, Mme DELANNOY, MM. MICHALSKI, MARCELLAK, HERNU, TASSEZ.

Monsieur Bertrand DELORY, délégué de la commune de Gonnehem, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

M. Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Bureau Syndical du 28 juin 2023

**Code Service : 700
AD**

**7-03 - RESIDENCE AUTONOMIE LES SORBIERS -
CONVENTION TRIPARTITE D'OUVERTURE DE DROITS
A L'AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT**

Dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU), mené sur le quartier du Mont Liébaut dans lequel est implantée la Résidence Autonomie LES SORBIERS, la résidence a vocation à être démolie à l'horizon 2026.

En concertation avec le Conseil Départemental, autorité de tarification, et le bailleur social Pas-de-Calais Habitat, le projet de transfert de la résidence autonomie Les Sorbiers est envisagé dans deux immeubles situés à proximité du lieu actuel.

La résidence Les Sorbiers est habilitée à 100 % à l'aide sociale et permet aux résidents de bénéficier de l'allocation logement.

Dans le cadre de ce projet de transfert, les futurs bâtiments seront éligibles à l'Aide Personnalisée au Logement. La signature par le SIVOM de la Communauté du béthunois d'une convention tripartite, par immeuble, avec l'État et le bailleur Pas-de-Calais Habitat pour l'ouverture des droits à l'Aide Personnalisée au Logement (APL) est donc nécessaire.

Après avis favorable de la commission Solidarité santé du 13 juin 2023 et de la commission administration générale planification et finances du 19 juin 2023,

Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de bien vouloir, l'autoriser ou autoriser le Vice-Président Délégué à signer les conventions relatives à l'ouverture des droits à l'Aide Personnalisée au Logement pour les immeubles concernés.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus

"Suivent les signatures"

Pour extrait conforme



Signé par : Pierre

Emmanuel

GIBSON

Date : 29/06/2023

Qualité : Président